

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, se tenant en téléconférence afin de respecter les consignes liées à la prévention de la COVID-19 à l'heure ordinaire des sessions, le lundi 1 février 2021, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Martin Boulanger  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Est absent:

Siège #2 - André Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.  
Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21-014

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires de janvier 2021**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes**

**7.2 - Mandat BVA: vérification fin d'année 2020**

**7.3 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

**7.4 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon: transferts et données prévisionnelles**

**7.5 - Étude de regroupement municipal**

**7.6 - Engagement de crédits: ordinateur de bureau**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 - Acquisition d'une caméra thermique pour le SSI Haute-Beauce**

**8.2 - Schéma de couverture de risques incendie - plan de mise en œuvre pour l'année 8**

**8.3 - Approbation du protocole d'entente du CISSS pour premiers répondants**

**8.4 - Participation à l'entente de premiers répondants de la Haute-Beauce**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits: transport & hygiène du milieu**

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1** - Entente PPASEP: demande de prolongation

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

## **13 - LOISIRS & CULTURE**

**13.1** - Engagement de crédits: nettoyage des conduits d'air au Moulin Bernier

**13.2** - Mandat d'exposition acéricole au Moulin Bernier

**13.3** - Mandat pour entrevues et sélections des moniteurs de camp de jour

**13.4** - Engagement de crédits: loisirs et culture

**13.5** - Activité pour la semaine de relâche

**13.6** - Hébergement de site WEB: Espace Aux Rives du temps

**13.7** - Fourniture et installation de poteaux pour filet au terrain de balle

**13.8** - Engagement de crédits: rampes handicapées

## **14 - VARIA**

## **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**21-015**

### **3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

## **4 - ADOPTION DES COMPTES**

**21-016**

### **4.1 - Dépenses et salaires de janvier 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 120 166.42\$ plus 6 868.36\$ en salaires pour la période 1.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue préalablement à la séance.

## **6 - LECTURE DU COURRIER**

## **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**21-017**

### **7.1 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Courcelles, une liste des personnes endettées envers la Municipalité et qu'il y a lieu de recouvrer ces sommes avant prescription;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2019, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyée par: Renaud Gosselin

QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Courcelles demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 6781 15 5173

Propriétaire : 9405-8666 QUEBEC INC.

adresse: 197 rue Principale, Courcelles

Numéro de cadastre :4023208, 5871095

Taxes municipales et intérêts : 7 744,58\$

Taxes scolaires et intérêts : 0

Total des taxes dues : 7 744,58\$ en date du 1er février 2021

Numéro de matricule : 6584 78 4874

Propriétaire : Renaud Coulombe

adresse: 150 route 108, Courcelles

Numéro de cadastre : 4023046, 4023556

Taxes municipales et intérêts : 1 184,37\$

Taxes scolaires et intérêts : 0

Total des taxes dues : 1 184,37\$ en date du 1 février 2021

Numéro de matricule : 6784 34 0880

Propriétaire : Renaud Coulombe

adresse: route 108, Courcelles

Numéro de cadastre : 4023413

Taxes municipales et intérêts : 193,22\$

Taxes scolaires et intérêts : 0

Total des taxes dues : 193,22\$ en date du 1 février 2021

À cela s'ajoutera les taxes de l'année en cours ainsi que l'intérêt dû au 10 juin 2021, jour de la vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers et taxes scolaires.

ADOPTÉE

21-018

**7.2 - Mandat BVA: vérification fin d'année 2020**

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE mandat soit donné à la firme Blanchette Vachon pour vérifications de fin d'année et montage du rapport financier 2020.

ADOPTÉE

21-019

**7.3 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Martin Boulanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit mandatée la firme Blanchette Vachon pour attester auprès de Recyc-Québec la déclaration produite par la Municipalité de Courcelles portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2020.

ADOPTÉE

21-020

**7.4 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon: transferts et données prévisionnelles**

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE mandat soit donné à la firme BVA, Blanchette Vachon pour remplir le questionnaire relatif aux transferts ainsi que la partie des données prévisionnelles.

ADOPTÉE

## 7.5 - Étude de regroupement municipal

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Courcelles, selon le décret adopté par le conseil des ministres le 16 décembre 2020 portant le numéro 1358-2020 est de 781.

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de St-Évariste de Forsyth, selon le décret adopté par le conseil des ministres le 16 décembre 2020 portant le numéro 1358-2020 est de 570

ATTENDU QUE la superficie du territoire de la Municipalité de Courcelles est de 91,48 km<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE la superficie du territoire de la Municipalité de St-Évariste de Forsyth est de 111.98 km<sup>2</sup>.

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée, pour l'année 2021, pour la Municipalité de Courcelles est de 75 707 600\$.

ATTENDU QUE la richesse foncière uniformisée, pour l'année 2021, pour la Municipalité de St-Évariste de Forsyth est de 105 763 841 \$.

ATTENDU QUE les Municipalités de Courcelles et de St-Évariste de Forsyth sont contiguës..

ATTENDU QU'une étude d'impact de regroupement avait été faite en février 2013 afin de connaître les enjeux d'un éventuel regroupement entre la Municipalité de Courcelles et la Municipalité de St-Évariste de Forsyth.

ATTENDU QUE la formation d'une nouvelle entité découlant d'un regroupement entre les Municipalités de Courcelles et de St-Évariste de Forsyth dont il était question dans l'étude de février 2013 était incluse dans la MRC de Beauce-Sartigan.

ATTENDU QUE les enjeux et les défis de la Municipalité de Courcelles sont en quasi-totalités les mêmes que la Municipalité de St-Évariste de Forsyth.(décroissance de la population, rétention de main-d'œuvre , capacité de payer des contribuables, pouvoir d'emprunt répartition de la dette, etc)

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles est associée à la Municipalité de St-Évariste de Forsyth pour le Centre Aquatique et récréatif de la Haute-Beauce afin de contribuer financièrement au fonctionnement d'une piscine semi-olympique.

ATTENDU QU'au niveau de son service incendie, la Municipalité de Courcelles fait partie du Service de Sécurité Incendie de la Haute-Beauce, soit le regroupement de quatre municipalités; Courcelles, St-Évariste de Forsyth, La Guadeloupe et Saint-Hilaire de Dorset.

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre les administrations de la Municipalité de Courcelles et la Municipalité de St-Évariste de Forsyth.

ATTENDU QU'en matière de travaux publics, la Municipalité de Courcelles procède à du partage de services avec la Municipalité de St-Évariste de Forsyth.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles souhaite avoir une mise à jour de l'étude d'impact concernant un éventuel regroupement avec la Municipalité de St-Évariste de Forsyth dans la MRC de Beauce Sartigan.

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles souhaite avoir les bons outils afin de prendre les meilleures décisions pour le futur.

EN CONSÉQUENT,

il est proposé par: Martin Boulanger

et appuyé par: Patrick St-Pierre

Que la municipalité de Courcelles demande à la municipalité de St-Évariste de Forsyth de confirmer son intérêt afin de demander une mise à jour de l'étude d'un éventuel regroupement qui date de février 2013.

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une mise à jour de l'étude d'impact pour l'annexion des territoires de la municipalités de Courcelles et de St-Évariste de Forsyth dans la MRC de Beauce-Sartigan;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un soutien technique pour la réalisation d'une étude de regroupement;

D'autoriser le maire et la directrice générale /secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'étude ainsi que la demande de soutien technique.

De présenter aux élus(es) les résultats de la mise à jour de l'étude lorsque celle-ci aura été complétée.

ADOPTÉE

21-022

#### **7.6 - Engagement de crédits: ordinateur de bureau**

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de fourniture pour une tour de bureau à l'accueil;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Gino Giroux

QU'une dépense de 1 264\$ plus taxes soit autorisée pour l'acquisition et l'installation d'une tour d'ordinateur chez CT Matic.

ADOPTÉE

### **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-023

#### **8.1 - Acquisition d'une caméra thermique pour le SSI Haute-Beauce**

ATTENDU QUE les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth et de Saint-Hilaire de Dorset gèrent en commun un service de protection contre l'incendie via une entente et un comité intermunicipal;

ATTENDU l'adoption du plan triennal d'immobilisation du Service incendie de la Haute-Beauce par les municipalités membres;

ATTENDU QU'un budget de 46 000.00\$ a été réservé pour les immobilisations du SSI et que l'acquisition d'une caméra thermique y est inscrite;

ATTENDU les soumissions déposées :

• Caméra FLIR K33:

o Fournisseur au Québec - Boivin & Gauvin : 4 285.00\$ plus taxes;

o Fournisseur aux États-Unis via internet - TEquipment : 3 245.00\$ dollars US (+ ou - 4020.00\$ CAD).

ATTENDU QUE le comité recommande:

• D'accepter la soumission de Boivin & Gauvin (achat local, plus facile si bris, garantie ou autre problème).

En conséquence;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

• D'accepter la soumission de Boivin & Gauvin pour une caméra thermique;

- D'autoriser la municipalité gestionnaire à procéder à l'achat de l'équipement;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant parti à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

21-024

### **8.2 - Schéma de couverture de risques incendie - plan de mise en oeuvre pour l'année 8**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité, du plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le rapport du plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 8 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

21-025

### **8.3 - Approbation du protocole d'entente du CISSS pour premiers répondants**

ATTENDU QUE l'acceptation du CISSS Chaudière Appalaches pour l'établissement d'un service de premiers répondants sur notre territoire;

ATTENDU QU'un protocole d'entente liant les parties nous a été acheminé;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE la Municipalité de Courcelles accepte les conditions du protocole d'entente de premiers répondants avec le CISSS Chaudière Appalaches;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le protocole.

ADOPTÉE

21-026

### **8.4 - Participation à l'entente de premiers répondants de la Haute-Beauce**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles désire se joindre au service de premiers répondants de la Haute-Beauce;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le CISSS pour la création du service;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié des candidats potentiels pour agir comme premiers répondants;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité de Courcelles s'engage à couvrir les frais de démarrage du service sur son territoire;

QUE la caserne incendie située au 116 av du Domaine serve de dépôt pour ranger la trousse qui sera mise à la disposition des premiers répondants;

QUE la Municipalité accepte la politique salariale en vigueur;

QUE M. Francis Bélanger soit désigné comme représentant auprès du comité de premiers répondants de la Haute-Beauce.

## **9 - TRANSPORT**

21-027

### **9.1 - Engagement de crédits: transport & hygiène du milieu**

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QU'un montant de 6 000\$ soit prévu pour l'achat de carburant, de 500\$ pour réparation du réservoir à essence du camion Freight, de 500\$ pour outils et de 3 400\$ pour l'achat de 15 compteurs d'eau.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**21-028**

### **10.1 - Entente PPASEP: demande de prolongation**

ATTENDU QU'une aide financière nous est accordée dans le cadre d'une convention intervenue avec le ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 1;

ATTENDU QU'il s'avère impossible pour la firme mandatée, d'exécuter son mandat dans les délais requis:

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE demande soit faite auprès du ministre, d'accorder jusqu'au 1 novembre 2021 pour la remise du rapport d'analyses et des pièces justificatives attenantes.

ADOPTÉE

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

## **13 - LOISIRS & CULTURE**

**21-029**

### **13.1 - Engagement de crédits: nettoyage des conduits d'air au Moulin Bernier**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux offres de services pour le nettoyage des conduits d'air au Moulin Bernier;

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE la firme Sani-Brille soit retenue pour l'exécution des travaux au Moulin Bernier, tel que l'offre reçue en date du 28 février 2021. au coût de 300\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**21-030**

### **13.2 - Mandat d'exposition acéricole au Moulin Bernier**

ATTENDU QU'en date du 25 janvier 2021 nous avons reçu de M. Guy Toupin une proposition d'exposition permanente sur le travail acéricole au fil du temps;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE mandat soit donné à M. Guy Toupin de monter l'exposition acéricole au sous-sol du Moulin Bernier, le tout tel que présenté pour une somme de 30 000\$. conditionnel à la participation financière de partenaires à la hauteur de 15 000\$.

ADOPTÉE

**21-031**

### **13.3 - Mandat pour entrevues et sélections des moniteurs de camp de jour**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois offres de services pour la tenue d'entrevues et la sélection des moniteurs de camp de jour;

Il est proposé par: Martin Boulanger

Et appuyé par: Gino Giroux

QUE la firme Marc-André Paré soit retenue pour procéder au mandat de sélection des moniteurs de camp de jour.

QU'une somme de 475\$ soit autorisée à cet effet.

ADOPTÉE

21-032

**13.4 - Engagement de crédits: loisirs et culture**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Gino Giroux

QU'une dépense de 270\$ soit autorisée pour un espace dans le guide touristique de la région de Mégantic, de 300\$ pour la confection de podium pour l'exposition à la Maison Tardif, de 200\$ pour une tablette Android pour les expositions, de 3 800\$ pour 3 tables de pique-niques plastique et de 1 000\$ pour l'achat de 6 tables de pique-niques en bois et 300\$ pour toiles au local des Fermières.

ADOPTÉE

21-033

**13.5 - Activité pour la semaine de relâche**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE des activités journalières soient proposées via Internet pendant la semaine de relâche, des coffrets de matériel seront offert aux familles désireuses de participer.

ADOPTÉE

21-034

**13.6 - Hébergement de site WEB: Espace Aux Rives du temps**

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE la Municipalité autorise l'achat d'un nom de domaine pour l'Espace Aux Rives du temps, une somme de 500\$ est autorisée pour l'hébergement annuel et les mises à jour requises auprès de la firme Blitz Média.

ADOPTÉE

21-035

**13.7 - Fourniture et installation de poteaux pour filet au terrain de balle**

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition pour fourniture et installation de poteaux pour le filet au terrain de balle;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE la firme LEQUEL soit retenue pour l'exécution des travaux, et ce, pour un montant de 6 575\$ plus taxes, réf. proposition no 21.01.26.

ADOPTÉE

21-036

**13.8 - Engagement de crédits: rampes handicapées**

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QU'une dépense de 5 500\$ soit autorisée pour la confection et l'installation de deux rampes pour handicapés donnant accès au belvédère de l'Espace aux Rives du temps.

ADOPTÉE

**14 - VARIA**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire



---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.